



COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2025

DCM251127\_020

**SPL AVENIR REUNION – RAPPORT SUR LA SITUATION 2024**

Le Maire de Saint André certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie :  
le 02 décembre 2025

Que la convocation a été faite le 21 novembre 2025

Le nombre de membre en exercice étant de 45 :

Présents :	32
Représentés :	5
Absents :	8
Total des votes :	37

L'an deux mille vingt cinq, le vingt sept novembre le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur BEDIER Joé, Monsieur PEQUIN Jean-Marc, Monsieur RAMASSAMY Laurent, Monsieur CONSTANT Jean-Paul, Madame SOUPOU Alexa, Monsieur RAMIN Jean Yannick, Monsieur PAPAYA Laurent, Monsieur NAZE Gilles, Madame MANGAR RAZEBASSIA Jimmye, Monsieur GOURAMA Jean-Pierre, Monsieur GRONDIN Jimmy, Madame VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, Madame SABABADY Marie Josette, Madame CERVEAUX Adélaïde, Monsieur MAZEAU Michel, Madame ALAMELE Maryse Brigitte, Monsieur MOUTAMA RAMAYE Alain, Monsieur PERRIER Charles, Monsieur PARVEDY Georges, Madame LARIVIERE Marie, Monsieur SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, Madame BALBINE Valérie Larissa, Madame POINY-TOPLAN Stéphanie, Madame PERMACAONDIN Isabelle, Monsieur VIRAPOULLE Jean-Marie, Madame CHANE-TO Marie Lise, Madame RAMIN Odile, Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane, Monsieur FENEILON Jean Claude, Monsieur SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, Madame LATCHOUMY Rosange, Monsieur BARBE Ludovic

**ETAIENT REPRESENTES :**

Madame PAYET Catherine Anne, Madame GRONDIN Migline, Monsieur SAÏD Moussa, Madame PERIANIN CARPIN Audrey, Monsieur SINAMA Sydney

**ETAIENT ABSENTS :**

Madame CEVAMY Primilla, Monsieur ASSICANON Jean Thierry, Monsieur MAILLOT Serge René, Madame PRAUD Elodie, Madame DIJOUX Sabrina, Monsieur MARTIN Jean-Paul, Monsieur SOUPRAMANIEN Stéphane, Madame NAUD CARPANIN Marie Hélène

**LE QUORUM ÉTANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DÉLIBÉRER**

- *Vu le Code Général des collectivités territoriales,*

## I. CONTEXTE

Le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune de Saint-André est actionnaire de la SPL AVENIR REUNION à hauteur de 700 actions ( 5,47%) pour un montant de 70 000 € sur un capital total de 1 280 000€

Conformément à l'article L.1524-5 alinéa 14 du Code des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le rapport de situation de la SPL SPL AVENIR REUNION ci-annexé.

## II. SITUATION 2024

Le rapport au titre de l'année 2024 comporte les éléments suivants :

- ✓ Vie de la Société
- ✓ Présentation des comptes 2024
- ✓ Activité opérationnelle de l'exercice écoulé
- ✓ Perspectives
- ✓ Annexes
- ✓ Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Pour rappel, la collectivité a confié à cette SPL les missions liées au projet NPNRU :

- Carré église Place Jeanne d'arc
- Carré église Marché couvert
- Carré église Réhabilitation dés écoles frères
- Carré église : Réhabilitation église

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité des suffrages exprimés****Pour : 28**

**Abstentions :** 9 (VIRAPOULLE Jean-Marie, CHANE-TO Marie Lise, RAMIN Odile, PAYET BEN HAMIDA Viviane, FENELON Jean Claude, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, LATCHOUMY Rosange, BARBE Ludovic, SINAMA Sydney)

**Article 1 :**

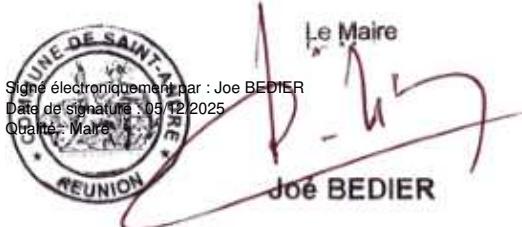
- D'approuver le rapport présenté sur le bilan de l'exercice 2024 de la SPL AVENIR REUNION ;

**Article 2 :**

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville dans un délai de huit jours suivant le conseil.

Pour extrait conforme  
Saint-André le



Signé électroniquement par : Joe BEDIER  
Date de signature : 05/12/2025  
Qualité : Maire